

-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 53  
-----

Séance du 4 JUILLET 2014  
-----

**Objet : INDEMNITES DE FONCTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU SDE76 ET DES VICE-PRESIDENTS AYANT RECU DES DELEGATIONS**

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	58
	de pouvoir(s) :	7
	de membres votants :	65
	votes pour :	65
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 4 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 18 juin 2014, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune d'AUFFAY, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Jacques FORTIN, Yvon PESQUET, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Bruno HURE, Michel BERNARD, Patrick SIMON, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Michel MENIVAL, Jacky LEVEQUE, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Hervé LEPILÉUR, Lionel DEHON, Jean-Marc VASSE, Sylvain DELTOUR, David SABLIN, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Daniel LEFEVRE, Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER et Jean-Pierre PETIT.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Gérard COLIN a donné pouvoir à M. André-Pierre BOURON,  
M. Alain LETARD a donné pouvoir à Mme Chantal FURON-BATAILLE,  
M. Jean-François BLOC a donné pouvoir à M. Pierre LEMERCIER,  
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à Mme Colette BERTRAND,  
M. Gérard JOUAN a donné pouvoir à M. Hugues OGDEN,  
M. Jacques CASTRES a donné pouvoir à M. Pierre LEBLOND,  
M. Noël LEVILLAIN a donné pouvoir à M. Alain ROUSSEL.

Assistaient également à la séance :

- MM. Henry WATTIEZ et Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014-53 :**

**OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT  
DU SDE76 ET DES VICE-PRESIDENTS AYANT RECU DES  
DELEGATIONS**

Il est tout d'abord rappelé que la population de l'Etablissement Public Départemental s'avère au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de 464 045 habitants.

Puis, il est fait part que le taux maximal de l'indemnité du Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, sans fiscalité propre, représentant une population de plus de 200 000 habitants, est, en vertu des articles L 5211-12, R 5212-1 et R 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de 37,41 % de l'indice brut 1015, celui de l'indemnité des Vice-présidents ayant reçu des délégations de 18,70 % de ce même indice.

Il est proposé d'attribuer à Monsieur le Président du SDE76 et aux vice-présidents ayant reçu des délégations, une indemnité de fonction mensuelle correspondant aux strates de la population du SDE76.

Il est rappelé que l'ensemble des indemnités des élus des syndicats primaires représentait 420 000 € en 2011, auxquels il convient d'ajouter les 36 000 € d'indemnités des élus du SDE76. Soit un total arrondi pour 2013 à 460 000 € d'indemnités, qui se ramène en 2014 à 230 000 € avec le règlement, une dernière fois, au 1<sup>er</sup> trimestre 2014 des indemnités des SIERG, puis en 2015 à 160 000 € si l'enveloppe maximale d'indemnités autorisées est votée.

A ces montants s'ajoutent le coût des charges sociales pour le SDE76.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

- FIXE, en application des règles en vigueur, le taux et le montant mensuel et individuel des indemnités dues au Président et aux Vice-présidents ainsi qu'il suit :

Nombre	Statut	Taux sur la base de l'indice brut	Montant individuel brut mensuel selon la valeur actuelle du point (*)
1	Président	37,41 %	1 422,05 €
15	Vice-présidents	18,70 %	10 662,60 €
Total de l'enveloppe maximale mensuelle des indemnités			12 084,65 €

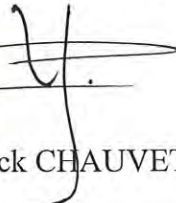
(\*) valeur du point au 01/01/2014 = 4,63 € x 821 pt x 37,41 %

- DIT que ces indemnités seront versées dès la date d'entrée en fonction des élus concernés, telle que fixée dans l'arrêté de délégation. Le montant des indemnités sera versé mensuellement et suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique applicable à l'indice brut 1015,
- AUTORISE le Président à prendre les actes à intervenir pour assurer le versement de ces indemnités,
- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet aux budgets 2014 et suivants.

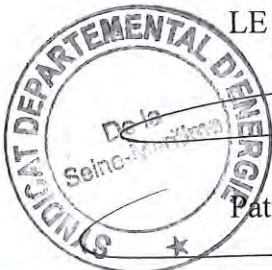
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,



Patrick CHAUVET.




-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 54  
-----

Séance du 4 JUILLET 2014  
-----

**Objet : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SDE76**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	58
	de pouvoir(s) :	7
	de membres votants :	65
	votes pour :	65
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 4 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 18 juin 2014, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune d'AUFFAY, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Jacques FORTIN, Yvon PESQUET, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Bruno HURE, Michel BERNARD, Patrick SIMON, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Michel MENIVAL, Jacky LEVEQUE, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marc VASSE, Sylvain DELTOUR, David SABLIN, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Daniel LEFEVRE, Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER et Jean-Pierre PETIT.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Gérard COLIN a donné pouvoir à M. André-Pierre BOURON,  
M. Alain LETARD a donné pouvoir à Mme Chantal FURON-BATAILLE,  
M. Jean-François BLOC a donné pouvoir à M. Pierre LEMERCIER,  
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à Mme Colette BERTRAND,  
M. Gérard JOUAN a donné pouvoir à M. Hugues OGDEN,  
M. Jacques CASTRES a donné pouvoir à M. Pierre LEBLOND,  
M. Noël LEVILLAIN a donné pouvoir à M. Alain ROUSSEL.

Assistaient également à la séance :

- MM. Henry WATTIEZ et Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014-54 :**  
**OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SDE76**

Monsieur le Président précise que l'article L 2121-8 du CGCT demande que le règlement intérieur de notre collectivité locale soit adopté dans les 6 mois qui suivent son installation.

Puis il donne lecture du règlement qui avait été adopté le 14 novembre 2013 par la délibération n° 2013-45 et propose ce règlement sans modification au vote de l'assemblée.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- ADOPTE le règlement intérieur du SDE76 et ses annexes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE  
DE LA SEINE - MARITIME  
REGLEMENT INTERIEUR  
Applicable en 2014  
Délibération n° 2014 - 54 du 4 juillet 2014**

**Article 1 - Attributions du comité du SDE76**

Le comité syndical règle, par ses délibérations, les affaires entrant dans l'objet du syndicat. Il valide les orientations générales du syndicat, son budget annuel et son compte administratif.

Il élit le président, les vice-présidents, ainsi que les membres des commissions thématiques.

Le comité syndical, conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT, peut déléguer une partie de ses attributions au président, aux vice-présidents et au bureau dans son ensemble, à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions relatives aux conditions initiales de fonctionnement et de durée du syndicat ;
- de l'adhésion du syndicat à un établissement public ;
- de la délégation d'un service public ;
- des mesures de même nature que celles prises à l'article L. 1612-15 du CGCT.

**Article 2 - Fonctionnement**

Il est réuni sur convocation de son président ou à la demande de la moitié de ses membres.

Il ne peut statuer valablement qu'avec un quorum d'au moins 50 % de ses membres. A défaut de quorum, il est réuni de plein droit trois jours après et peut alors délibérer sans quorum.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue de ses membres. En cas d'égalité, la voix de son président est prépondérante.

Il statue au vu de rapports exposant les propositions formulées, qui sont adressés à chaque membre au moins cinq jours avant la réunion du comité syndical.

*Les droits de vote s'établissent ainsi :*

Chaque représentant dispose d'une voix.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés.

Les votes interviennent à main levée, sauf sur demande d'un tiers des représentants ou si un autre mode de scrutin est imposé par des dispositions législatives ou réglementaires.

### **Article 3 - Attributions**

Le bureau est l'organe opérationnel de décision du syndicat. Sur délibération du comité syndical, il dispose de toute délégation à l'exception des exclusions mentionnées à l'article 1.

Le président est l'organe exécutif du syndicat. Il dispose d'importants pouvoirs à ce titre et, notamment, prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution de celles-ci. Il est chef du personnel du syndicat. Il convoque le comité syndical et le bureau, organise leurs travaux et préside leurs séances.

Le président du syndicat est seul chargé de l'administration. Il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

### **Article 4 - Commissions thématiques**

Des commissions thématiques peuvent être instituées par décision du comité syndical ou du bureau pour des sujets précis et pour une durée déterminée. Leurs membres sont désignés par ledit comité ou bureau. Elles sont présidées par un membre du bureau ou du comité syndical.

Elles constituent des instances de concertation sur des objets arrêtés par le comité syndical ou le bureau lors de la constitution de chaque commission.

### **Article 5 - Le règlement intérieur du SDE76**

Le règlement intérieur fixe les dispositions relatives au fonctionnement du comité syndical, du bureau et des commissions qui ne seraient pas déterminées par les lois et règlements.

Notamment :

Le comité syndical ou le bureau du SDE76, en fonction des délégations consenties, conserve les prérogatives décisionnaires de politiques, ainsi que les grands enjeux de négociation des délégations de service public. Afin de conserver un ancrage territorial et une forte proximité avec les élus locaux, le comité syndical convient de mettre en place une organisation interne qui confie au niveau territorial du collège, dénommé Commission Locale de l'Energie (CLE), la

proposition de programmation des travaux pluriannuels : pour le choix définitif des projets à financer, il s'appuie sur les arbitrages des CLE qui ont la connaissance du terrain.

#### INOPINES d'extension, de renforcement et d'aménagement de réseau :

Le président prendra au fil de l'eau, dans la limite des prévisions budgétaires, les décisions concernant les travaux inopinés, ces travaux étant par nature de faible montant, imprévisibles et de caractère urgent (comme les travaux d'aménagement de réseaux, d'extension et de renforcement consécutifs au raccordement d'un immeuble). Il rendra compte de ces décisions à chaque réunion du comité syndical.

#### RENFORCEMENT et EXTENSION :

Pour les travaux de renforcement, le comité syndical restera décisionnaire du choix des fiches à prioriser car il est responsable du maintien de la qualité de la distribution au bénéfice des territoires desservis. Il proposera donc une liste de travaux par CLE, classés par ordre de priorités. Une liste d'attente sera également établie.

Pour les travaux d'extension, ils seront traités au fil de l'eau sans liste d'attente.

#### SECURISATION :

Pour les travaux de sécurisation, le comité syndical restera décisionnaire du choix des fiches à prioriser car il doit contribuer à la diminution du temps de coupure en concertation avec le gestionnaire du réseau, au bénéfice des territoires desservis. Il proposera donc une liste de travaux par CLE, classés par ordre de priorités. Une liste d'attente sera également établie.

#### EFFACEMENT et ECLAIRAGE PUBLIC :

Les décisions d'investissement pluriannuel comme la programmation des travaux d'extension, d'effacement esthétique et d'éclairage public seront prises par le syndicat mais se traduiront par l'attribution d'une enveloppe d'investissement par nature de travaux pour chaque CLE, selon les ratios votés par l'assemblée, permettant une répartition équitable des investissements sur l'ensemble des territoires.

En effacement et éclairage public, les arrêtés de subvention nominatifs, projet par projet, ne seront pris qu'après avis de chaque CLE qui dispose de la connaissance du terrain, des besoins et des priorités du territoire qu'elle représente et qui communiquera au syndicat ses priorités et ses choix, un mois après le vote des programmes, contraints dans l'enveloppe budgétaire allouée au territoire. Une liste d'attente sera également proposée par la CLE, afin de pouvoir engager tout ou partie de celle-ci au fur et à mesure que des marges financières se dégagent.

Si la liste principale n'est pas établie dans le délai imparti, elle sera établie par le bureau du SDE76.



## Article 6 - Le rôle des CLE

Chaque CLE comprenant des communes et des établissements publics de coopération intercommunale ou syndicat mixte, représente un territoire.

Chacune des CLE examine dans le délai imposé par le SDE76 les projets recensés par les services techniques ou les communes et priorise les programmes de travaux et les mesures relatives à leur mise en œuvre. Elle soumet, au bureau ou au comité syndical (du SDE76), en fonction de la répartition des compétences entre ces derniers, ses propositions d'arbitrage et avis sous forme d'une liste de travaux contrainte dans l'enveloppe budgétaire allouée par le syndicat et une liste d'attente.

Seul le comité syndical (du SDE76) peut refuser d'approuver la liste proposée par une CLE, sous réserve que les deux conditions cumulatives suivantes soient réunies :

- Le refus doit être motivé ;
- Le refus est décidé à la majorité absolue des membres composant le comité syndical présents ou représentés.

Les réunions de la CLE, les réunions de programmation, les tournées communales de recensement des besoins, les réunions de piquetage, les réunions de chantiers, les réceptions de travaux (etc.) seront organisées d'un commun accord entre le syndicat et le représentant de la CLE avec l'appui des services administratifs et techniques du syndicat (SDE76).

Les règles de fonctionnement et d'organisation seront les mêmes sur toutes les CLE.

-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 55  
-----

Séance du 4 JUILLET 2014  
-----

**Objet : DELEGATION DE L'ASSEMBLEE AU BUREAU**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	58
	de pouvoir(s) :	7
	de membres votants :	65
	votes pour :	65
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 4 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 18 juin 2014, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune d'AUFFAY, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Joël SALAÛN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Jacques FORTIN, Yvon PESQUET, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSANT, Daniel COLLARD, Bruno HURE, Michel BERNARD, Patrick SIMON, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Michel MENIVAL, Jacky LEVEQUE, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marc VASSE, Sylvain DELTOUR, David SABLIN, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Daniel LEFEVRE, Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER et Jean-Pierre PETIT.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Gérard COLIN a donné pouvoir à M. André-Pierre BOURON,  
M. Alain LETARD a donné pouvoir à Mme Chantal FURON-BATAILLE,  
M. Jean-François BLOC a donné pouvoir à M. Pierre LEMERCIER,  
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à Mme Colette BERTRAND,  
M. Gérard JOUAN a donné pouvoir à M. Hugues OGDEN,  
M. Jacques CASTRES a donné pouvoir à M. Pierre LEBLOND,  
M. Noël LEVILLAIN a donné pouvoir à M. Alain ROUSSEL.

Assistaient également à la séance :

- MM. Henry WATTIEZ et Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014-55 :**  
**OBJET : DELEGATION DE L'ASSEMBLEE AU BUREAU**

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,  
vu les statuts du SDE76,  
vu les articles 1 et 5 du règlement intérieur,  
vu le plan d'action adopté par les délibérations 2013-01 et 2013-07,

Monsieur le Président indique que le comité syndical doit adopter une délibération spécifique aux délégations qu'il souhaite donner au bureau.

Il rappelle toutefois que le bureau ne peut recevoir délégation pour :

- le vote du budget et de la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances,
- l'approbation du compte administratif,
- les dispositions relatives aux conditions initiales de fonctionnement et de durée du syndicat,
- l'adhésion du syndicat à un établissement public,
- la délégation d'un service public,
- les mesures de même nature que celles prises à l'article L 1612-15 du CGCT.

Après avoir ouï cet exposé, le Comité Syndical, à l'unanimité des Membres présents,

- DECIDE de donner pouvoir au bureau pour la durée du mandat pour :
  - la programmation pluriannuelle : (article 5 du règlement intérieur)
    - ✓ établir le programme de renforcement à étudier notamment le choix des fiches de travaux, à prioriser pour maintenir la qualité de la distribution au bénéfice des territoires à desservir,
    - ✓ établir le programme de sécurisation à étudier, notamment le choix des fils nus à effacer en priorité pour diminuer la sensibilité de nos réseaux aux aléas climatiques au bénéfice de la diminution du temps de coupure,
    - ✓ établir la liste définitive des travaux d'effacement et d'éclairage public à retenir, ci celle-ci n'est pas établie dans les délais impartis sur chacune des CLE,
    - ✓ établir les derniers arbitrages au vu des listes de travaux proposées par les CLE afin de maintenir le volume de travaux du SDE dans les limites

autorisées par le vote de l'assemblée, en mixant si besoin les enveloppes attribuées à chaque CLE, avec les marges de manœuvre dégagées depuis le vote des enveloppes financières,

- les conventions :
  - ✓ approuver tous les avenants aux conventions (à l'exclusion des conventions de délégation de service public) quelque soit leur mode de passation, ayant pour objet de prendre en compte une modification contractuelle n'ayant pas d'effet financier à la charge du SDE76,
  - ✓ prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants :
    - conclus sans effet financier pour le SDE76,
    - ou ayant pour objet la perception par le SDE76 d'une recette,
    - ou dont les engagements financiers pour le SDE76, en son nom ou en qualité de délégataire, sont inférieurs ou égaux à 90 000 € HT, sauf les conventions de délégation de service public et leurs avenants.
- les finances :
  - ✓ souscrire l'ouverture d'un crédit de trésorerie dans la limite du budget annuel voté pour une durée maximale de 12 mois,
  - ✓ fixer un seuil au-delà duquel le receveur n'engage pas de poursuite,
  - ✓ se prononcer sur l'admission en non-valeur des sommes irrécouvrables,
  - ✓ se prononcer sur l'indemnité de conseil du receveur,
  - ✓ décider du renouvellement de l'adhésion à des organismes, sauf à des établissements publics et d'accepter les cotisations correspondantes,
  - ✓ autoriser les demandes de subventions au profit du SDE76 et approuver les plans de financement correspondants, en conformité avec les autorisations budgétaires (notamment le FACé et le CG76),
- le patrimoine :
  - ✓ constater les désaffectations visées par l'article L 1321-3 du CGCT,
  - ✓ procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public des biens meubles ou immeubles appartenant au SDE76,
- le personnel :
  - ✓ fixer les conditions de recrutement des agents non-titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26/01/1984 pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles,
  - ✓ fixer les conditions de recrutement des agents non-titulaires à titre d'accroissement temporaire d'activité ou à titre saisonnier d'activité, dans le respect des dispositions de l'article 3.1° et 2° de la loi du 26/01/1984 dans les conditions suivantes :
    - accroissement temporaire d'activité (article 3.1°) : pour une période de 12 mois maximum pendant une même période 18 mois,
    - accroissement temporaire saisonnier d'activité (article 3.2°) : pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois,
  - ✓ définir les emplois temporaires susceptibles d'être pourvus par du personnel relevant des dispositifs d'insertion,
  - ✓ fixer les situations et les conditions de recrutement des agents vacataires,
  - ✓ adopter, modifier, résilier toute convention de mise à disposition individuelle d'un agent telle que relevant de la loi 84-53 du 26/01/1984,
  - ✓ adopter, modifier, résilier toute convention de mutualisation et ses avenants, telle que relevant des articles L5211-4-1, L5211-4-2 et L5211-4-3 du CGCT,
  - ✓ adopter, modifier, résilier toute convention de gestion de service et ses avenants, telle que relevant des articles L5216-7-1 et L5215-27 du CGCT,
  - ✓ dans le cadre de l'article 11 de la loi du 11/07/1983, prendre toute décision pour régler les indemnités afférentes à des dommages subis par

- des agents de la collectivité à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et pour lesquels la garantie est exclue des contrats d'assurance et dont le montant est supérieur à 800 € par dossier,
- ✓ déterminer, conformément aux textes en vigueur, le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade,
  - ✓ déterminer les conditions, les modalités de règlement et le montant de remboursement des frais de mission occasionnés par les déplacements temporaires des agents,
  - ✓ fixer pour les intervenants extérieurs les modalités de remboursement de leurs frais de déplacement à la collectivité,
  - ✓ approuver le remboursement des frais de mission des membres de la collectivité correspondant à l'article L2123-18 du CGCT,
- divers :
- ✓ approuver toutes conventions de gestion / de remboursement avec les organismes sociaux (CAF, ...),
- PRECISE que ces délégations impliquent également la délégation des décisions relatives aux modifications, retrait, abrogation, résolution et résiliation des actes correspondants,
  - PREND ACTE que, conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, le Président rendra compte des travaux du bureau et des attributions exercées par sa délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant,
  - PREND ACTE que les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués, feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET



-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 56  
-----

Séance du 4 JUILLET 2014  
-----

**Objet : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES**

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	58
	de pouvoir(s) :	7
	de membres votants :	65
	votes pour :	65
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 4 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 18 juin 2014, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune d'AUFFAY, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Joël SALAÛN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Jacques FORTIN, Yvon PESQUET, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Bruno HURE, Michel BERNARD, Patrick SIMON, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Michel MENIVAL, Jacky LEVEQUE, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marc VASSE, Sylvain DELTOUR, David SABLIN, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Daniel LEFEVRE, Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER et Jean-Pierre PETIT.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Gérard COLIN a donné pouvoir à M. André-Pierre BOURON,  
M. Alain LETARD a donné pouvoir à Mme Chantal FURON-BATAILLE,  
M. Jean-François BLOC a donné pouvoir à M. Pierre LEMERCIER,  
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à Mme Colette BERTRAND,  
M. Gérard JOUAN a donné pouvoir à M. Hugues OGDEN,  
M. Jacques CASTRES a donné pouvoir à M. Pierre LEBLOND,  
M. Noël LEVILLAIN a donné pouvoir à M. Alain ROUSSEL.

Assistaient également à la séance :

- MM. Henry WATTIEZ et Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014-56 :**

**OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Président rappelle que nos prochains marchés ou la passation d'avenant sur un de nos marchés de travaux en cours, nécessite la mise en place d'une commission d'appel d'offres comme prévu au code des marchés publics.

L'article 22 du CMP précise que cette commission est présidée par le président du SDE76 et comporte cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein selon le système de la représentation proportionnelle, au plus fort reste, ainsi que cinq membres suppléants élus dans les mêmes modalités.

La délibération 2014-51 du 30 mai 2014 fixe ainsi le règlement de cette élection :

- les listes sont déposées auprès du président du SDE76, au plus tard jusqu'à l'ouverture de la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle il sera procédé à l'élection,
- les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.
- le vote est à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,
- en cas d'égalité de restes, le siège reviendra à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,
- en cas d'égalité de suffrages, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

### ELECTION DES TITULAIRES :

Les listes déposées dans les conditions rappelées ci-dessus sont les suivantes :

Liste 1	Liste 2	Liste 3
Yvon PESQUET Jean-Marie CROCHEMORE Daniel JOFFROY Michel DELILLE Pierre LEMERCIER	Néant	Néant

Il est procédé au scrutin :

Nombre de présents : 58		Suffrages exprimés : 65	
Nombre de pouvoirs : 7			
Nombre de votants : 65			
	Liste 1	Liste 2	Liste 3
Nombre de voix	65	-	-

Membres titulaires élus :

- Yvon PESQUET
- Jean-Marie CROCHEMORE
- Daniel JOFFROY
- Michel DELILLE
- Pierre LEMERCIER

### ELECTION DES SUPPLEANTS :

Les listes déposées dans les conditions rappelées ci-dessus sont les suivantes :

Liste 1	Liste 2	Liste 3
Rémy TERNISIEN Daniel ROCHE Sylvain VASSE Marcel VAUTIER Noël LEVILLAIN	Néant	Néant

Il est procédé au scrutin :

Nombre de présents : 58		Suffrages exprimés : 65	
Nombre de pouvoirs : 7			
Nombre de votants : 65			
	Liste 1	Liste 2	Liste 3
Nombre de voix	65	-	-





Membres suppléants élus :

- Rémy TERNISIEN
- Daniel ROCHE
- Sylvain VASSE
- Marcel VAUTIER
- Noël LEVILLAIN

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,  
  
Patrick CHAUVET.



The circular stamp contains the text: SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'INGENIEURS DE LA SEINE-MARITIME. It features a star at the bottom and the text 'De la Seine-Maritime' in the center.

BUREAU DU COURRIER  
15 JUL. 2014  
PRÉFECTURE  
DE LA SEINE-MARITIME

-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 57  
-----

Séance du 4 JUILLET 2014  
-----

**Objet : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE  
D'OUVERTURE DES PLIS DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	58
	de pouvoir(s) :	7
	de membres votants :	65
	votes pour :	65
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 4 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 18 juin 2014, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune d'AUFFAY, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Jacques FORTIN, Yvon PESQUET, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Bruno HURE, Michel BERNARD, Patrick SIMON, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Michel MENIVAL, Jacky LEVEQUE, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marc VASSE, Sylvain DELTOUR, David SABLIN, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Daniel LEFEVRE, Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER et Jean-Pierre PETIT.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Gérard COLIN a donné pouvoir à M. André-Pierre BOURON,  
M. Alain LETARD a donné pouvoir à Mme Chantal FURON-BATAILLE,  
M. Jean-François BLOC a donné pouvoir à M. Pierre LEMERCIER,  
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à Mme Colette BERTRAND,  
M. Gérard JOUAN a donné pouvoir à M. Hugues OGDEN,  
M. Jacques CASTRES a donné pouvoir à M. Pierre LEBLOND,  
M. Noël LEVILLAIN a donné pouvoir à M. Alain ROUSSEL.

Assistaient également à la séance :

- MM. Henry WATTIEZ et Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014-57 :**

**OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE D'OUVERTURE DES PLIS DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

Monsieur le Président rappelle que nos prochains marchés ou la passation d'avenant sur un de nos marchés de travaux en cours, nécessite la mise en place d'une commission d'appel d'offres comme prévu au code des marchés publics.

L'article 22 du CMP précise que cette commission est présidée par le président du SDE76 et comporte cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein selon le système de la représentation proportionnelle, au plus fort reste, ainsi que cinq membres suppléants élus dans les mêmes modalités.

La délibération 2014-52 du 30 mai 2014 fixe ainsi le règlement de cette élection :

- les listes sont déposées auprès du président du SDE76, au plus tard jusqu'à l'ouverture de la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle il sera procédé à l'élection,
- les listes puissent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.
- le vote est à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,
- en cas d'égalité de restes, le siège reviendra à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,
- en cas d'égalité de suffrages, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

### ELECTION DES TITULAIRES :

Les listes déposées dans les conditions rappelées ci-dessus sont les suivantes :

Liste 1	Liste 2	Liste 3
Yvon PESQUET Chantal FURON- BATAILLE Michel LOISEL Xavier VANDENBULCKE François LE GALLO	Néant	Néant

Il est procédé au scrutin :

Nombre de présents : 58		Suffrages exprimés : 65	
Nombre de pouvoirs : 7			
Nombre de votants : 65			
	Liste 1	Liste 2	Liste 3
Nombre de voix	65	-	-

Membres titulaires élus :

- Yvon PESQUET
- Chantal FURON-BATAILLE
- Michel LOISEL
- Xavier VANDENBULCKE
- François LE GALLO

### ELECTION DES SUPPLEANTS :

Les listes déposées dans les conditions rappelées ci-dessus sont les suivantes :

Liste 1	Liste 2	Liste 3
Patrick MARTIN Daniel ROCHE Sylvain VASSE Yves LOISEL Anne-Marie DELAFOSSE	Néant	Néant

Il est procédé au scrutin :


Nombre de présents : 58		Suffrages exprimés : 65	
Nombre de pouvoirs : 7			
Nombre de votants : 65			
	Liste 1	Liste 2	Liste 3
Nombre de voix	65	-	-

Membres suppléants élus :

- Patrick MARTIN
- Daniel ROCHE
- Sylvain VASSE
- Yves LOISEL
- Anne-Marie DELAFOSSE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,  
  
Patrick CHAUVET.



-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 58  
-----

Séance du 4 JUILLET 2014  
-----

**Objet : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION  
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	58
	de pouvoir(s) :	7
	de membres votants :	65
	votes pour :	65
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 4 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 18 juin 2014, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune d'AUFFAY, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Jacques FORTIN, Yvon PESQUET, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Bruno HURE, Michel BERNARD, Patrick SIMON, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Michel MENIVAL, Jacky LEVEQUE, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Hervé LEPILÉUR, Lionel DEHON, Jean-Marc VASSE, Sylvain DELTOUR, David SABLIN, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Daniel LEFEVRE, Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER et Jean-Pierre PETIT.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Gérard COLIN a donné pouvoir à M. André-Pierre BOURON,  
M. Alain LETARD a donné pouvoir à Mme Chantal FURON-BATAILLE,  
M. Jean-François BLOC a donné pouvoir à M. Pierre LEMERCIER,  
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à Mme Colette BERTRAND,  
M. Gérard JOUAN a donné pouvoir à M. Hugues OGDEN,  
M. Jacques CASTRES a donné pouvoir à M. Pierre LEBLOND,  
M. Noël LEVILLAIN a donné pouvoir à M. Alain ROUSSEL.

Assistaient également à la séance :

- MM. Henry WATTIEZ et Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014-58 :**

**OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION  
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Monsieur le Président fait part qu'il convient de renouveler la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics que le Syndicat confie à des tiers par convention délégation (Article L 1413-I du C.G.C.T.) (électricité, gaz).

Puis Monsieur le Président précise :

- que cette commission, présidée par le Président du SDE76, comprend des Membres de l'Assemblée délibérante et des représentants d'associations locales nommés par l'Assemblée délibérante,
- que la commission examine chaque année, sur le rapport de son Président, les rapports des délégués de Service Public,
- qu'elle est également consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public avant que le Comité du Syndicat Départemental ne délibère sur le lancement d'une nouvelle consultation pour de nouvelles délégations.

Monsieur le Président propose, outre le Président, de fixer à quatre le nombre d'élus titulaires et procède ensuite à un appel de candidatures.

Les quatre représentants suivants font acte de candidature :

- **Jean-Marie CROCHEMORE,**
- **Noël LEVILLAIN,**
- **François LE GALLO,**
- **Jérôme GRISEL.**

Puis Monsieur le Président propose de retenir comme Associations Locales représentatives :

- la Chambre d'Agriculture,
- l'Union Fédérale des Consommateurs « Que Choisir »,
- l'Union Départementale des Associations Familiales.

Personne ne demandant le vote à bulletins secrets, il est procédé au vote à mains levées

A l'unanimité des Membres présents (58 voix), les représentants susmentionnés sont élus Membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le Comité Syndical confirme également, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Président de retenir comme Associations Locales représentatives :

- la Chambre d'Agriculture,
- l'Union Fédérale des Consommateurs « Que Choisir »,
- l'Union Départementale des Associations Familiales,

à charge pour ces Associations de désigner un Membre Titulaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,  
  
Patrick CHAUVET.




-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 59  
-----

Séance du 4 JUILLET 2014  
-----

**Objet : DESIGNATION D'UN DELEGUE DU SYNDICAT  
DEPARTEMENTAL D'ENERGIE AU COLLEGE DES ELUS DU COMITE  
NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)**

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	58
	de pouvoir(s) :	7
	de membres votants :	65
	votes pour :	65
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 4 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 18 juin 2014, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune d'AUFFAY, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Joël SALAÛN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Jacques FORTIN, Yvon PESQUET, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Bruno HURE, Michel BERNARD, Patrick SIMON, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Michel MENIVAL, Jacky LEVEQUE, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Hervé LEPILÉUR, Lionel DEHON, Jean-Marc VASSE, Sylvain DELTOUR, David SABLIN, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Daniel LEFEVRE, Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER et Jean-Pierre PETIT.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Gérard COLIN a donné pouvoir à M. André-Pierre BOURON,  
M. Alain LETARD a donné pouvoir à Mme Chantal FURON-BATAILLE,  
M. Jean-François BLOC a donné pouvoir à M. Pierre LEMERCIER,  
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à Mme Colette BERTRAND,  
M. Gérard JOUAN a donné pouvoir à M. Hugues OGDEN,  
M. Jacques CASTRES a donné pouvoir à M. Pierre LEBLOND,  
M. Noël LEVILLAIN a donné pouvoir à M. Alain ROUSSEL.

Assistaient également à la séance :

- MM. Henry WATTIEZ et Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014-59 :**

**OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE DU SYNDICAT  
DEPARTEMENTAL D'ENERGIE AU COLLEGE DES ELUS DU COMITE  
NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)**

Monsieur le Président expose qu'en adhérant au CNAS, notre collectivité a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel conformément aux dispositions de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, qui confie le soin à chaque assemblée délibérante de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Au travers de cette démarche, notre collectivité contribue activement à la valorisation de ses ressources humaines et du service public local, grâce à une implication et une efficacité renforcées du personnel.

Puis, le président rappelle qu'en application de l'article 6 des statuts du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus, ainsi que d'un délégué des agents, chargés de représenter notre collectivité au sein du CNAS.

Egalement, en application de l'article 4.3.2 du règlement de fonctionnement du CNAS, cette adhésion s'accompagne de la désignation d'un (ou plusieurs) interlocuteur(s) dénommé(s) « correspondant(s) du CNAS », chargé(s) d'assurer le relais entre les bénéficiaires des prestations et le CNAS et de faciliter la prospection et les échanges de correspondances.

Ensuite, Monsieur le Président donne lecture de la charte qui précise les rôles respectifs et complémentaires, ainsi que les moyens et les enjeux liés à la fonction de correspondant.

Il est procédé à l'appel des candidatures :

- **Marcel VAUTIER** représentant de la CLE n° 4 fait acte de candidature.


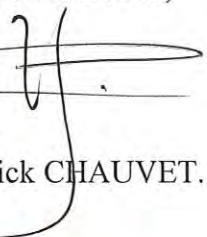
Personne ne demandant le vote à bulletins secrets, il est procédé au vote à mains levées

A l'unanimité des Membres présents, le comité syndical :

- DESIGNÉ Monsieur Marcel VAUTIER délégué du SDE76 au collège des élus du CNAS,
- DESIGNÉ Monsieur Xavier NEUVILLE délégué des agents au CNAS,
- ADOPTE la charte.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 LE PRESIDENT,  
  
Patrick CHAUVET.



-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 60  
-----

Séance du 4 JUILLET 2014  
-----

**Objet : CONCOURS DU RECEVEUR SYNDICAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	58
	de pouvoir(s) :	7
	de membres votants :	65
	votes pour :	65
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 4 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 18 juin 2014, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune d'AUFFAY, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Jacques FORTIN, Yvon PESQUET, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Bruno HURE, Michel BERNARD, Patrick SIMON, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Michel MENIVAL, Jacky LEVEQUE, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Hervé LEPILÉUR, Lionel DEHON, Jean-Marc VASSE, Sylvain DELTOUR, David SABLIN, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Daniel LEFEVRE, Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER et Jean-Pierre PETIT.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Gérard COLIN a donné pouvoir à M. André-Pierre BOURON,  
M. Alain LETARD a donné pouvoir à Mme Chantal FURON-BATAILLE,  
M. Jean-François BLOC a donné pouvoir à M. Pierre LEMERCIER,  
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à Mme Colette BERTRAND,  
M. Gérard JOUAN a donné pouvoir à M. Hugues OGDEN,  
M. Jacques CASTRES a donné pouvoir à M. Pierre LEBLOND,  
M. Noël LEVILLAIN a donné pouvoir à M. Alain ROUSSEL.

Assistaient également à la séance :

- MM. Henry WATTIEZ et Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014-60 :**

**OBJET : CONCOURS DU RECEVEUR SYNDICAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE**

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- DECIDE de demander le concours du receveur syndical pour assurer des prestations de conseil,
- ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- PRECISE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Dominique VRAND, Receveur syndical,
- lui ACCORDE également l'indemnité de confection des documents budgétaires.
- PRECISE que l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du comité syndical.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.



-----  
 Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 61  
 -----

Séance du 4 JUILLET 2014  
 -----

**Objet : TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCFE) - PRECISIONS SUR LA DELIBERATION DU 17 NOVEMBRE 2011**  
 -----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	58
	de pouvoir(s) :	7
	de membres votants :	65
	votes pour :	59
	vote(s) contre :	4
	abstention(s) :	2

L'an deux mille quatorze, le 4 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 18 juin 2014, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune d'AUFFAY, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Jacques FORTIN, Yvon PESQUET, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Bruno HURE, Michel BERNARD, Patrick SIMON, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Michel MENIVAL, Jacky LEVEQUE, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marc VASSE, Sylvain DELTOUR, David SABLIN, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Daniel LEFEVRE, Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER et Jean-Pierre PETIT.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Gérard COLIN a donné pouvoir à M. André-Pierre BOURON,  
M. Alain LETARD a donné pouvoir à Mme Chantal FURON-BATAILLE,  
M. Jean-François BLOC a donné pouvoir à M. Pierre LEMERCIER,  
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à Mme Colette BERTRAND,  
M. Gérard JOUAN a donné pouvoir à M. Hugues OGDEN,  
M. Jacques CASTRES a donné pouvoir à M. Pierre LEBLOND,  
M. Noël LEVILLAIN a donné pouvoir à M. Alain ROUSSEL.

Assistaient également à la séance :

- MM. Henry WATTIEZ et Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014-61 :**

**OBJET : TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCFE) - PRECISIONS SUR LA DELIBERATION DU 17 NOVEMBRE 2011**

Monsieur le Président rappelle que l'article L2333-4 du CGCT modifie substantiellement le régime de la Taxe sur l'Electricité intitulée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE).

L'assiette de cette taxe n'est plus la facture, mais la consommation électrique et le tarif est actualisable sur décision de la collectivité prise avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. Elle avait ainsi été fixée à 8,44 pour 2014 par notre délibération du 28 juin 2013.

Monsieur le Président indique que la limite supérieure actualisée du coefficient multiplicateur de la taxe est fixée par décret et propose de voter le taux maximum de 8,50 pour l'année 2015 (soit 0.7 % d'augmentation).

Pour mémoire :

année	2011	2012	2013	2014	2015
Taux voté de la TCFE	8	8.12	8.28	8.44	A voter, maximum 8.5
Produit de la TCFE en K€	10 615	10 664	11 938	Prévisionnel 12 589	
Hiver précédent le recouvrement	doux	rude	rude	doux	?
Remarques	En 2011 et 2012 le SDE a touché le volume historique		1 <sup>er</sup> effet de la TCFE avec le taux 2012		
Autofinancement de la section de fonctionnement en K€	25 813	31 023	37 625	41 838	



Monsieur le Président précise que cette actualisation permettrait à notre collectivité de ne pas être trop pénalisée par :

- le facteur actualisation de nos marchés : l'indice TP12 qui est la base de l'actualisation de nos marchés de travaux a augmenté de  $0.15 + 0.85 \times 588.8/541 = 8.8 \%$  entre avril 2010 et avril 2014 et nos recettes seront actualisées de façon moindre de  $8.50/8 = 6.25\%$ .
- le facteur démographique : population 2014 en hausse de 5871 habitants soit  $+1\%$  / 2013, et le nombre de clients en hausse de  $+2\%$ , hausse due à une augmentation du nombre de ménages,
- le facteur technologique : le développement des technologies de l'information et des télécommunications (TIC) favorise en ce moment la consommation d'électricité malgré la crise économique,
- le facteur économique : si la conjoncture économique provoque un ralentissement national des consommations électriques de nos PME, la consommation est stable sur notre territoire,
- le facteur climatique : après deux hivers rigoureux, l'hiver doux 2013-14 aura un impact négatif sur le produit de la TCFE à percevoir en 2015,
- le facteur politique : les dispositions prises par le SDE76 pour aider les communes à maîtriser leurs consommations d'électricité en éclairage public sont compensées pour l'instant par l'expansion du nombre des voies éclairées et de points lumineux.

Après en avoir délibéré et à la majorité des Membres présents ( 4 voix contre et 2 abstentions), le Comité Syndical :

- DECIDE en application de l'article L2333-4 du CGCT d'actualiser le coefficient multiplicateur de la TCFE mentionnée au L2333-2, à la limite supérieure,
- PRECISE que le coefficient de la TCFE de cette délibération est fixé à 8,50 pour l'année 2015, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- PRECISE que ce coefficient multiplicateur s'applique à la liste des communes suivante :

60220	Quincampoix-Fleuzy		
76001	Allouville-Bellefosse	76380	Lammerville
76002	Alvimare	76381	Landes-Vieilles-et-Neuves
76004	Ambrumesnil	76382	Lanquetot
76006	Amfreville-les-Champs	76105	Le Bocasse
76007	Anceaumeville	76112	Le Bois-Robert
76008	Ancourt	76133	Le Bourg-Dun
76009	Ancourteville-sur-Héricourt	76162	Le Catelier
76010	Ancretiéville-Saint-Victor	76166	Le Caule-Sainte-Beuve
76011	Ancretteville-sur-Mer	76277	Le Fossé
76012	Angerville-Bailleul	76339	Le Hanouard
76013	Angerville-la-Martel	76358	Le Héron
76014	Angerville-l'Orcher	76428	Le Mesnil-Durdent
76015	Angiens	76431	Le Mesnil-Lieubray
76016	Anglesqueville-la-Bras-Long	76435	Le Mesnil-Réaume
76017	Anglesqueville-l'Esneval	76436	Le Mesnil-sous-Jumièges
76020	Anneville-Ambourville	76691	Le Thil-Riberpré
76019	Anneville-sur-Scie	76693	Le Tilleul



76021	Annouville-Vilmesnil	76699	Le Torp-Mesnil
76022	Anquetierville	76039	Les Authieux-sur-le-Port-St-Ouen
76023	Anvéville	76168	Les Cent-Acres
76024	Ardouval	76321	Les Grandes-Ventes
76025	Argueil	76371	Les Ifs
76027	Assigny	76390	Les Loges
76028	Aubéguimont	76714	Les Trois-Pierres
76029	Aubermesnil-aux-Erables	76383	Lestanville
76030	Aubermesnil-Beaumais	76385	Limésy
76031	Auberville-la-Campagne	76386	Limpiville
76032	Auberville-la-Manuel	76387	Lindebeuf
76033	Auberville-la-Renault	76388	Lintot
76034	Auffay	76389	Lintot-les-Bois
76035	Aumale	76392	Londinières
76036	Auppegard	76393	Longmesnil
76037	Auquemesnil	76394	Longroy
76038	Authieux-Ratiéville	76395	Longueil
76040	Autigny	76396	Longuerue
76041	Autretot	76397	Longueville-sur-Scie
76042	Auvilliers	76398	Louvetot
76043	Auzebosc	76399	Lucy
76044	Auzouville-Auberbosc	76400	Luneray
76045	Auzouville-l'Esneval	76403	Malleville-les-Grés
76046	Auzouville-sur-Ry	76404	Manéglise
76047	Auzouville-sur-Saâne	76405	Manéhouville
76048	Avesnes-en-Bray	76406	Maniquerville
76049	Avesnes-en-Val	76407	Manneville-és-Plains
76050	Avremesnil	76408	Manneville-la-Goupil
76051	Bacqueville-en-Caux	76409	Mannevillette
76052	Bailleul-Neuville	76411	Marques
76053	Baillolet	76412	Martainville-Epreville
76054	Bailly-en-Rivière	76413	Martigny
76055	Baons-le-Comte	76414	Martin-Eglise
76056	Bardouville	76415	Massy
76058	Baromesnil	76416	Mathonville
76059	Bazinval	76417	Maucombe
76060	Beaubec-la-Rosière	76418	Maulévrier-Sainte-Gertrude
76062	Beaumont-le-Hareng	76419	Mauny
76064	Beaurepaire	76420	Mauquenchy
76065	Beaussault	76421	Mélamare
76066	Beautot	76422	Melleville
76063	Beauval-en-Caux	76423	Ménerval
76067	Beauvoir-en-Lyons	76424	Ménonval
76068	Bec-de-Mortagne	76425	Mentheville
76069	Belbeuf	76426	Mésangueville
76070	Bellencombre	76427	Mesnières-en-Bray
76071	Bellengreville	76430	Mesnil-Follemprie
76072	Belleville-en-Caux	76432	Mesnil-Mauger
76073	Belleville-sur-Mer	76433	Mesnil-Panneville
76075	Belmesnil	76434	Mesnil-Raoul
76076	Bénarville	76437	Meulers
76077	Bénesville	76438	Millebosc
76078	Bennetot	76439	Mirville
76079	Bénouville	76440	Molagnies
76080	Bermonville	76441	Monchaux-Soreng
76081	Berneval-le-Grand	76442	Monchy-sur-Eu
76082	Bernières	76443	Mont-Cauvaire
76083	Bertheauville	76444	Mont-de-l'If
76084	Bertreville	76445	Montérolier
76085	Bertreville-Saint-Ouen	76446	Montigny

76086	Bertrimont	76448	Montmain
76087	Berville	76449	Montreuil-en-Caux
76088	Berville-sur-Seine	76450	Montroty
76089	Betteville	76453	Morgny-la-Pommeraye
76090	Beuzeville-la-Grenier	76606	Morienne
76091	Beuzeville-la-Guéraud	76454	Mortemer
76092	Beuzevillette	76455	Morville-sur-Andelle
76093	Bézancourt	76456	Motteville
76094	Bierville	76458	Muchedent
76096	Biville-la-Baignarde	76459	Nesle-Hodeng
76097	Biville-la-Rivière	76460	Nesle-Normandeuse
76098	Biville-sur-Mer	76461	Neufbosc
76099	Blacqueville	76463	Neuf-Marché
76100	Blainville-Crevon	76465	Neuville-Ferrières
76104	Blosseville	76467	Néville
76106	Bois-d'Ennebourg	76468	Nointot
76107	Bois-Guilbert	76469	Nolléval
76109	Bois-Hérault	76470	Normanville
76110	Bois-Himont	76471	Norville
76111	Bois-l'Evêque	76472	Notre-Dame-d'Aliermont
76113	Boissay	76473	Notre-Dame-de-Bliquetuit
76115	Bolleville	76477	Notre-Dame-du-Bec
76116	Boos	76478	Notre-Dame-du-Parc
76117	Bordeaux-Saint-Clair	76479	Nullemont
76118	Bornambusc	76480	Ocqueville
76119	Bosc-Bérenger	76481	Octeville-sur-Mer
76120	Bosc-Bordel	76482	Offranville
76121	Bosc-Edeline	76483	Oherville
76123	Bosc-Guéraud-Saint-Adrien	76485	Omonville
76124	Bosc-Hyons	76487	Osmoy-Saint-Valery
76125	Bosc-le-Hard	76488	Ouainville
76126	Bosc-Mesnil	76489	Oudalle
76127	Bosc-Roger-sur-Buchy	76490	Ourville-en-Caux
76128	Bosville	76491	Ouville-l'Abbaye
76129	Boudeville	76492	Ouville-la-Rivière
76130	Bouelles	76493	Paluel
76132	Bourdainville	76494	Parc-d'Anxtot
76134	Bourville	76496	Penly
76135	Bouville	76499	Petiville
76136	Brachy	76500	Pierrecourt
76137	Bracquemont	76501	Pierrefiques
76138	Bracquetuit	76502	Pierreval
76139	Bradiancourt	76503	Pissy-Pôville
76140	Brametot	76504	Pleine-Sève
76141	Bréauté	76505	Pommereux
76142	Brémontier-Merval	76506	Pommeréval
76143	Bretteville-du-Grand-Caux	76507	Ponts-et-Marais
76144	Bretteville-Saint-Laurent	76509	Préaux
76145	Brunville	76510	Prétot-Vicquemare
76146	Buchy	76511	Preuseville
76147	Bully	76512	Puisenval
76148	Bures-en-Bray	76513	Quevillon
76149	Butot	76514	Quévreville-la-Poterie
76732	Butot-Vénesville	76515	Quiberville
76151	Cailleville	76516	Quièvecourt
76152	Cailly	76517	Quincampoix
76122	Callengeville	76518	Raffetot
76153	Calleville-les-Deux-Eglises	76519	Rainfreville
76154	Campneuseville	76520	Réalcamp
76155	Canehan	76521	Rebets
76156	Canouville	76523	Rétonval

76158	Canville-les-Deux-Eglises	76524	Reuville
76159	Cany-Barville	76525	Ricarville
76160	Carville-la-Folletière	76526	Ricarville-du-Val
76161	Carville-Pot-de-Fer	76527	Richemont
76163	Catenay	76528	Rieux
76167	Cauville	76529	Riville
76174	Cideville	76530	Robertot
76175	Clais	76531	Rocquefort
76176	Clasville	76532	Rocquemont
76177	Claville-Motteville	76533	Rogerville
76178	Cléon	76534	Rolleville
76179	Clères	76535	Roncherolles-en-Bray
76180	Cleuville	76536	Roncherolles-sur-le-Vivier
76181	Cléville	76537	Ronchois
76182	Cliponville	76538	Rosay
76183	Colleville	76541	Roumare
76184	Colmesnil-Manneville	76542	Routes
76185	Compainville	76543	Rouville
76186	Conteville	76544	Rouvray-Catillon
76187	Contremoulins	76545	Rouxmesnil-Bouteilles
76188	Cottévrard	76546	Royville
76189	Crasville-la-Mallet	76548	Ry
76190	Crasville-la-Rocquefort	76549	Saâne-Saint-Just
76191	Cressy	76550	Sahurs
76192	Criel-sur-Mer	76551	Sainneville
76194	Criquebeuf-en-Caux	76554	Saint-Aignan-sur-Ry
76195	Criquetot-le-Mauconduit	76555	Saint-André-sur-Cailly
76196	Criquetot-l'Esneval	76556	Saint-Antoine-la-Forêt
76197	Criquetot-sur-Longueville	76557	Saint-Arnoult
76198	Criquetot-sur-Ouville	76558	Saint-Aubin-Celloville
76199	Criquiers	76559	Saint-Aubin-de-Crétot
76200	Critot	76560	Saint-Aubin-Epinay
76201	Croisy-sur-Andelle	76562	Saint-Aubin-le-Cauf
76202	Croixdalle	76563	Saint-Aubin-Routot
76203	Croix-Mare	76564	Saint-Aubin-sur-Mer
76204	Cropus	76565	Saint-Aubin-sur-Scie
76205	Crosville-sur-Scie	76568	Saint-Clair-sur-les-Monts
76206	Cuerville	76570	Saint-Crespin
76207	Cuerville-sur-Yères	76572	Saint-Denis-d'Aclon
76208	Cuy-Saint-Fiacre	76573	Saint-Denis-le-Thibout
76209	Dampierre-en-Bray	76574	Saint-Denis-sur-Scie
76210	Dampierre-Saint-Nicolas	76553	Sainte-Agathe-d'Alhiermont
76211	Dancourt	76566	Sainte-Austreberthe
76213	Daubeuf-Serville	76567	Sainte-Beuve-en-Rivière
76214	Dénestanville	76569	Sainte-Colombe
76215	Derchigny	76571	Sainte-Croix-sur-Buchy
76218	Doudeauville	76577	Sainte-Foy
76219	Doudeville	76578	Sainte-Geneviève
76220	Douvrend	76587	Sainte-Hélène-Bondeville
76221	Drosay	76608	Sainte-Marguerite-sur-Duclair
76222	Duclair	76607	Sainte-Marguerite-sur-Fauville
76223	Ecalles-Alix	76605	Sainte-Marguerite-sur-Mer
76224	Ecraïnville	76609	Sainte-Marie-au-Bosc
76225	Ecretteville-lès-Baons	76610	Sainte-Marie-des-Champs
76226	Ecretteville-sur-Mer	76576	Saint-Eustache-la-Forêt
76227	Ectot-l'Auber	76580	Saint-Georges-sur-Fontaine
76228	Ectot-lès-Baons	76581	Saint-Germain-des-Essourts
76229	Elbeuf-en-Bray	76582	Saint-Germain-d'Etables
76230	Elbeuf-sur-Andelle	76583	Saint-Germain-sous-Cailly
76232	Eletot	76584	Saint-Germain-sur-Eaulne
76233	Ellecourt	76585	Saint-Gilles-de-Crétot

76234	Emanville	76586	Saint-Gilles-de-la-Neuville
76235	Envermeu	76588	Saint-Hellier
76236	Envronville	76589	Saint-Honoré
76237	Epinay-sur-Duclair	76590	Saint-Jacques-d'Aliermont
76238	Epouville	76591	Saint-Jacques-sur-Darnétal
76239	Epretot	76592	Saint-Jean-de-Folleville
76240	Epreville	76593	Saint-Jean-de-la-Neuville
76241	Ermenouville	76594	Saint-Jean-du-Cardonnay
76242	Ernemont-la-Villette	76595	Saint-Jouin-Bruneval
76243	Ernemont-sur-Buchy	76596	Saint-Laurent-de-Brèvedent
76244	Esclavelles	76597	Saint-Laurent-en-Caux
76245	Eslettes	76598	Saint-Léger-aux-Bois
76247	Esteville	76600	Saint-Léonard
76248	Estouteville-Ecalles	76602	Saint-Maclou-de-Folleville
76249	Etainpuis	76603	Saint-Maclou-la-Brière
76250	Etainhus	76604	Saint-Mards
76251	Etalleville	76612	Saint-Martin-au-Bosc
76252	Etalondes	76611	Saint-Martin-aux-Arbres
76253	Etoutteville	76613	Saint-Martin-aux-Buneaux
76254	Etretat	76614	Saint-Martin-de-Boscherville
76257	Fallencourt	76615	Saint-Martin-du-Bec
76258	Fauville-en-Caux	76616	Saint-Martin-du-Manoir
76260	Ferrières-en-Bray	76617	Saint-Martin-du-Vivier
76262	Fesques	76618	Saint-Martin-en-Campagne
76264	Flamanville	76619	Saint-Martin-le-Gaillard
76265	Flamets-Frétils	76620	Saint-Martin-l'Hortier
76266	Flocques	76621	Saint-Martin-Osmonville
76268	Fongueusemare	76622	Saint-Maurice-d'Etelan
76269	Fontaine-en-Bray	76623	Saint-Michel-d'Halescourt
76270	Fontaine-la-Mallet	76624	Saint-Nicolas-d'Aliermont
76271	Fontaine-le-Bourg	76625	Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
76272	Fontaine-le-Dun	76626	Saint-Nicolas-de-la-Haie
76273	Fontaine-sous-Préaux	76627	Saint-Nicolas-de-la-Taille
76275	Fontenay	76628	Saint-Ouen-du-Breuil
76276	Forges-les-Eaux	76629	Saint-Ouen-le-Mauger
76278	Foucarmont	76630	Saint-Ouen-sous-Bailly
76279	Foucart	76631	Saint-Paër
76475	Franqueville-Saint-Pierre	76632	Saint-Pierre-Bénouville
76280	Fréauville	76634	Saint-Pierre-de-Manneville
76282	Freneuse	76635	Saint-Pierre-des-Jonquières
76283	Fresles	76636	Saint-Pierre-de-Varengueville
76284	Fresnay-le-Long	76637	Saint-Pierre-en-Port
76285	Fresne-le-Plan	76638	Saint-Pierre-en-Val
76286	Fresnoy-Folny	76639	Saint-Pierre-Lavis
76287	Fresquiennes	76641	Saint-Pierre-le-Vieux
76288	Freulleville	76642	Saint-Pierre-le-Viger
76289	Fréville	76643	Saint-Quentin-au-Bosc
76290	Frichemesnil	76644	Saint-Rémy-Boscrocourt
76291	Froberville	76645	Saint-Riquier-en-Rivière
76292	Fry	76646	Saint-Riquier-ès-Plains
76293	Fultot	76647	Saint-Romain-de-Colbosc
76295	Gaillefontaine	76649	Saint-Saire
76296	Gainneville	76650	Saint-Sauveur-d'Emalleville
76297	Gancourt-Saint-Etienne	76651	Saint-Sylvain
76298	Ganzeville	76652	Saint-Vaast-d'Equiqueville
76299	Gerponville	76653	Saint-Vaast-Dieppedalle
76300	Gerville	76654	Saint-Vaast-du-Vai
76301	Glicourt	76656	Saint-Victor-l'Abbaye
76302	Goderville	76657	Saint-Vigor-d'Ymonville
76303	Gommerville	76658	Saint-Vincent-Cramesnil
76304	Gonfreville-Caillot	76659	Saint-Wandrille-Rançon

76306	Gonnetot	76660	Sandouville
76307	Gonneville-la-Mallet	76662	Sassetot-le-Malgardé
76308	Gonneville-sur-Scie	76663	Sassetot-le-Mauconduit
76309	Gonzeville	76664	Sasseville
76310	Gouchaupre	76665	Sauchay
76311	Goupillières	76666	Saumont-la-Poterie
76313	Gouy	76667	Sauqueville
76314	Graimbouville	76668	Saussay
76315	Grainville-la-Teinturière	76669	Saussezemare-en-Caux
76316	Grainville-sur-Ry	76670	Senneville-sur-Fécamp
76317	Grainville-Ymauville	76671	Sept-Meules
76318	Grand-Camp	76672	Serqueux
76320	Grandcourt	76673	Servaville-Salmonville
76323	Graval	76674	Sévis
76324	Grèges	76675	Sierville
76325	Grémonville	76676	Sigy-en-Bray
76326	Greny	76677	Smermesnil
76327	Greuville	76678	Sommery
76328	Grigneuseville	76679	Sommesnil
76330	Gruchet-Saint-Siméon	76680	Sorquainville
76331	Grugny	76682	Sotteville-sous-le-Val
76332	Grumesnil	76683	Sotteville-sur-Mer
76333	Guerville	76684	Tancarville
76334	Gueures	76685	Thérouldeville
76335	Gueutteville	76686	Theuville-aux-Maillots
76336	Gueutteville-les-Grès	76688	Thiergeville
76337	Guilmécourt	76689	Thiétreville
76340	Harcanville	76690	Thil-Manneville
76342	Hattenville	76692	Thiouville
76343	Haucourt	76694	Tocqueville-en-caux
76344	Haudricourt	76695	Tocqueville-les-Murs
76345	Haussez	76696	Tocqueville-sur-Eu
76346	Hautot-l'Auvray	76697	Torcy-le-Grand
76347	Hautot-le-Vatois	76698	Torcy-le-Petit
76348	Hautot-Saint-Sulpice	76700	Tôtes
76349	Hautot-sur-Mer	76701	Touffreville-la-Cable
76350	Hautot-sur-Seine	76702	Touffreville-la-Corbeline
76353	Héberville	76703	Touffreville-sur-Eu
76354	Hénouville	76704	Tourville-la-Chapelle
76355	Héricourt-en-Caux	76705	Tourville-la-Rivière
76356	Hermanville	76706	Tourville-les-Ifs
76357	Hermeville	76707	Tourville-sur-Arques
76359	Héronnelles	76708	Toussaint
76360	Heugleville-sur-Scie	76710	Trémauville
76361	Heuqueville	76713	Triquerville
76362	Heurteauville	76715	Trouville
76363	Hodeng-au-Bosc	76716	Turretot
76364	Hodeng-Hodenger	76018	Val-de-Saâne
76365	Houdetot	76718	Valliquerville
76367	Houpeville	76719	Valmont
76368	Houquetot	76720	Varengeville-sur-Mer
76370	Hugleville-en-Caux	76721	Varneville-Bretteville
76372	Illois	76723	Vassonville
76373	Imbleville	76724	Vatierville
76374	Incheville	76725	Vattetot-sous-Beaumont
76375	Ingouville	76726	Vattetot-sur-Mer
76376	Intraville	76727	Vatteville-la-Rue
76377	Isneauville	76729	Veauville-lès-Baons
76378	Jumièges	76730	Veauville-lès-Quelles
76074	La Bellière	76731	Vénestanville
76131	La Bouille	76733	Ventes-Saint-Rémy

76169	La Cerlangue	76734	Vergetot
76170	La Chapelle-du-Bourgay	76735	Veules-les-Roses
76171	La Chapelle-Saint-Ouen	76736	Veulettes-sur-Mer
76172	La Chapelle-sur-Dun	76737	Vibeuf
76173	La Chaussée	76738	Vieux-Manoir
76193	La Crique	76739	Vieux-Rouen-sur-Bresle
76261	La Ferté-Saint-Samson	76741	Villainville
76263	La Feuillie	76742	Villequier
76267	La Folletière	76743	Villers-Ecalles
76274	La Fontelaye	76744	Villers-sous-Foucarmont
76281	La Frénaye	76745	Villy sur yères
76294	La Gaillarde	76746	Vinnemerville
76338	La Hallotière	76747	Virville
76352	La Haye	76748	Vittefleur
76369	La Houssaye-Béranger	76749	Wanchy-Capval
76401	La Mailleraye-sur-Seine	76750	Yainville
76464	La Neuville-Chant-d'Oisel	76751	Yébleron
76508	La Poterie-Cap-d'Antifer	76752	Yerville
76522	La Remuée	76753	Ymare
76547	La Rue-Saint-Pierre	76754	Yport
76712	La Trinité-du-Mont	76755	Ypreville-Biville
76728	La Vaupalière	76756	Yquebeuf
76740	La Vieux-Rue	76757	Yvecrique
76379	Lamberville	76759	Yville-sur-Seine

- PRECISE que l'Assemblée Générale délibérera chaque année sur le taux à adopter au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,



Patrick CHAUVET.




-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 62  
-----

Séance du 4 JUILLET 2014  
-----

**Objet : MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION – MESURES  
DEROGATOIRES POUR 2014**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	58
	de pouvoir(s) :	7
	de membres votants :	65
	votes pour :	65
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 4 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 18 juin 2014, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune d'AUFFAY, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Joël SALAÛN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Jacques FORTIN, Yvon PESQUET, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSANT, Daniel COLLARD, Bruno HURE, Michel BERNARD, Patrick SIMON, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Michel MENIVAL, Jacky LEVEQUE, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Hervé LEPILÉUR, Lionel DEHON, Jean-Marc VASSE, Sylvain DELTOUR, David SABLIN, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Daniel LEFEVRE, Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER et Jean-Pierre PETIT.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Gérard COLIN a donné pouvoir à M. André-Pierre BOURON,  
M. Alain LETARD a donné pouvoir à Mme Chantal FURON-BATAILLE,  
M. Jean-François BLOC a donné pouvoir à M. Pierre LEMERCIER,  
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à Mme Colette BERTRAND,  
M. Gérard JOUAN a donné pouvoir à M. Hugues OGDEN,  
M. Jacques CASTRES a donné pouvoir à M. Pierre LEBLOND,  
M. Noël LEVILLAIN a donné pouvoir à M. Alain ROUSSEL.

Assistaient également à la séance :

- MM. Henry WATTIEZ et Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014-62 :**

**OBJET : MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION – MESURES DEROGATOIRES POUR 2014**

Monsieur le Président rappelle le planning type du déroulement d'une année d'opérations sous maîtrise d'ouvrage du SDE76 :

Action de la Commune	Action du SDE76
De Juin N-1 à Octobre N-1	
Demande de travaux	Recensement des besoins auprès de chaque commune
Formulation des besoins et des attentes	Visite de chaque commune qui demande des projets
	Recueil des contraintes techniques et administratives (ERDF, DREAL, Orange...)
D'Octobre N-1 à Janvier N	
Demande éventuelle de variantes ou de modifications	Envoi de l'OS d'Etude à l'entreprise
Janvier N	Contrôle des études reçues
	Envoi d'un avant-projet à la Commune
	<i>Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)</i>
	Attribution des enveloppes de travaux de renforcement, effacement et éclairage public
	Répartition de ces 3 enveloppes sur les 16 <i>Commissions Locales de l'Energie (CLE)</i> (ou 33 SIERG en 2014)
Avant Mars N	
Délibération (suivant le modèle type au verso): inscription des projets au budget de l'année N et demande de programmation des travaux au SDE76	



Mars N	Vote du budget du SDE76 Vote du programme de Renforcement
De Mars N à Avril N Lors de la réunion de CLE, débat de l'ordre de priorité des opérations d'Effacement et d'Eclairage Public	Réunion des CLE : fixer le programme des travaux d'Effacement et d'Eclairage Public de l'année N parmi les projets délibérés, ainsi que la liste d'attente pour N+1 et au-delà
Mai N	Réunion du bureau du SDE76 : arbitrage définitif du programme de l'année N
Juin N	Décision Modificative d'ajustement de la programmation
De Juin N à Septembre N Signature de la convention	Emission et signature des conventions financières
Précision, le cas échéant, des impératifs de planification	Planification des chantiers avec les entreprises
De Juin à Septembre N+1 Rendez-vous de chantier et réception des travaux avec le technicien du SDE76	Commandes successives des opérations communales programmées
De Juin N à Décembre N+1 Règlement des participations financières demandées	Mise en service électrique au fil de l'eau Solde au fil de l'eau, demande de participations des communes au fil des mises en service
Avant Mars N+2	Solde définitif du programme de l'année N du SDE76

Le Président rappelle qu'en 2014, année électorale, il convient de déroger à celui-ci.

Où cet exposé et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- AUTORISE le Président à surseoir de façon exceptionnelle au Plan d'Action,
- FIXE à fin septembre 2014 la date limite de réception des délibérations communales demandant l'inscription au programme 2014 du SDE76 des études reçues en début d'année,
- FIXE à mi novembre 2014 la date limite de réception des conventions financières correspondantes signées des communes,
- DECIDE de reporter les autres demandes sur 2015,
- FIXE au 25 juillet 2014 la date de demande par les communes de nouvelles demandes d'études avec une tolérance jusqu'à octobre 2014,
- PRECISE que ces dérogations ne s'appliquent qu'en 2014,
- CONFIRME le planning type du déroulement d'une année d'opérations sous maîtrise d'ouvrage du SDE76 pour 2015 et au-delà.

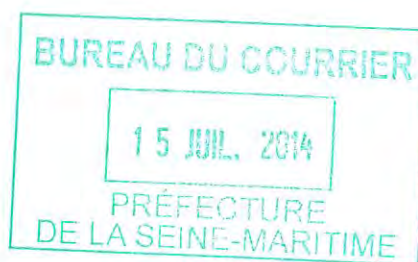
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.



-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 63  
-----

Séance du 4 JUILLET 2014  
-----

**Objet : LOI MAPAM – ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CREA**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	58
	de pouvoir(s) :	7
	de membres votants :	65
	votes pour :	65
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 4 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 18 juin 2014, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune d'AUFFAY, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Joël SALAÛN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Jacques FORTIN, Yvon PESQUET, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Bruno HURE, Michel BERNARD, Patrick SIMON, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Michel MENIVAL, Jacky LEVEQUE, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marc VASSE, Sylvain DELTOUR, David SABLIN, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Daniel LEFEVRE, Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER et Jean-Pierre PETIT.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Gérard COLIN a donné pouvoir à M. André-Pierre BOURON,  
M. Alain LETARD a donné pouvoir à Mme Chantal FURON-BATAILLE,  
M. Jean-François BLOC a donné pouvoir à M. Pierre LEMERCIER,  
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à Mme Colette BERTRAND,  
M. Gérard JOUAN a donné pouvoir à M. Hugues OGDEN,  
M. Jacques CASTRES a donné pouvoir à M. Pierre LEBLOND,  
M. Noël LEVILLAIN a donné pouvoir à M. Alain ROUSSEL.

Assistaient également à la séance :

- MM. Henry WATTIEZ et Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014-63 :**

**OBJET : LOI MAPAM – ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CREA**

Compte tenu de la loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (loi MAPAM), la CREA va se transformer en Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle se verra transférer de nouvelles compétences dans le domaine de l'énergie et, en particulier, celle portant sur les concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz. Il est également possible que la compétence voirie emporte la compétence éclairage public.

La CREA adhèrera au SDE76 au 1<sup>er</sup> janvier 2015 par représentation substitution, 41 communes de la CREA étant membres de notre syndicat. Il est donc indispensable de réfléchir avec la CREA sur les évolutions possibles dans ces domaines. Une étude en commun sera ainsi menée sur les thèmes suivants :

1. analyse de l'organisation actuelle des collectivités et accompagnement à la reprise des contrats de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur gérés par les communes et par des syndicats,
2. élaboration de scénarii de gouvernance découlant des nouvelles compétences de la Métropole,
3. élaboration d'un cahier des charges d'une étude de préfiguration de la stratégie énergétique métropolitaine.

Le partenariat SDE76-CREA porte sur les volets 1 et 2 de l'étude et le SDE76 apportera son soutien financier à hauteur de 13,8 % du montant de l'étude évoquée, volets 1 et 2. Ce pourcentage correspond à la représentation de la Métropole au sein de notre syndicat.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de la convention de partenariat et du cahier des charges de cette étude, qui ont été adoptés le 23 juin dernier par le conseil communautaire de la CREA.

L'étude et le scénario de gouvernance doivent être adoptés avant la fin de l'année, car la loi MAPAM impose également une adaptation de nos statuts avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour permettre l'adhésion par représentation substitution de la CREA au SDE76 dès 2015.

Où cet exposé et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- ADOPTE la convention de partenariat avec la CREA,
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et à régler la participation fixée à 13,8 % des volets 1 et 2,
- INSCRIT les crédits nécessaires au règlement de l'étude à la DM1 2014 du SDE76.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,  
  
Patrick CHAUVET.



The stamp is circular with the text 'SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE' around the top edge and 'De la Seine-Maritime' in the center. A small star is at the bottom.

BUREAU DU COURRIER  
15 JUN. 2014  
PRÉFECTURE  
DE LA SEINE-MARITIME



The stamp is rectangular with a double border. The text is arranged in four lines: 'BUREAU DU COURRIER', '15 JUN. 2014', 'PRÉFECTURE', and 'DE LA SEINE-MARITIME'.

-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 64  
-----

Séance du 4 JUILLET 2014  
-----

**Objet : MODIFICATION D'EMPLOI D'AJOINT ADMINISTRATIF  
DEUXIEME CLASSE EN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DEUXIEME  
CLASSE**

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	58
	de pouvoir(s) :	7
	de membres votants :	65
	votes pour :	65
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 4 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 18 juin 2014, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune d'AUFFAY, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Jacques FORTIN, Yvon PESQUET, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Bruno HURE, Michel BERNARD, Patrick SIMON, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Michel MENIVAL, Jacky LEVEQUE, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marc VASSE, Sylvain DELTOUR, David SABLIN, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Daniel LEFEVRE, Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER et Jean-Pierre PETIT.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Gérard COLIN a donné pouvoir à M. André-Pierre BOURON,  
M. Alain LETARD a donné pouvoir à Mme Chantal FURON-BATAILLE,  
M. Jean-François BLOC a donné pouvoir à M. Pierre LEMERCIER,  
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à Mme Colette BERTRAND,  
M. Gérard JOUAN a donné pouvoir à M. Hugues OGDEN,  
M. Jacques CASTRES a donné pouvoir à M. Pierre LEBLOND,  
M. Noël LEVILLAIN a donné pouvoir à M. Alain ROUSSEL.

Assistaient également à la séance :

- MM. Henry WATTIEZ et Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014-64 :**

**OBJET : MODIFICATION D'EMPLOI D'AJOINT ADMINISTRATIF  
DEUXIEME CLASSE EN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DEUXIEME  
CLASSE**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 13 bis,
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Président informe l'assemblée de la modification des profils techniques au sein du service « inopinés » suite à la nomination de Xavier NEUVILLE à la fonction de directeur adjoint.

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée du Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président propose, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer un emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe et de créer un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe titulaire permanent à temps complet pour permettre l'évolution du service « inopinés ».

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 4 juillet 2014 :

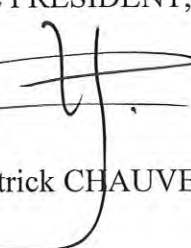
Filière :	technique
Cadre d'emploi :	C
Grade :	adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe
Ancien effectif :	0
Nouvel effectif :	1
Filière :	administrative
Cadre d'emploi :	C
Grade :	adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe
Ancien effectif :	10
Nouvel effectif :	9

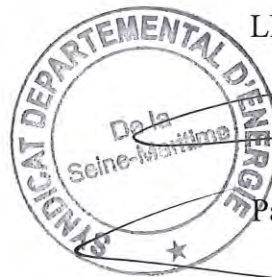
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- d'ADOPTER la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- d'AUTORISER les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois et de les inscrire au budget.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,  
  
Patrick CHAUVET.

A circular stamp with the text "SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE" around the top edge and "De la Seine-Maritime" in the center. A small star is at the bottom. A handwritten signature is written over the stamp.

BUREAU DU COURRIER  
15 JUL. 2014  
PRÉFECTURE  
DE LA SEINE-MARITIME



-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 65  
-----

Séance du 4 JUILLET 2014  
-----

**Objet : RECRUTEMENT PAR VOIE D'INTEGRATION DIRECTE**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	58
	de pouvoir(s) :	7
	de membres votants :	65
	votes pour :	65
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 4 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 18 juin 2014, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune d'AUFFAY, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Joël SALAÛN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Jacques FORTIN, Yvon PESQUET, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Bruno HURE, Michel BERNARD, Patrick SIMON, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Michel MENIVAL, Jacky LEVEQUE, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Hervé LEPILÉUR, Lionel DEHON, Jean-Marc VASSE, Sylvain DELTOUR, David SABLIN, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Daniel LEFEVRE, Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER et Jean-Pierre PETIT.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Gérard COLIN a donné pouvoir à M. André-Pierre BOURON,  
M. Alain LETARD a donné pouvoir à Mme Chantal FURON-BATAILLE,  
M. Jean-François BLOC a donné pouvoir à M. Pierre LEMERCIER,  
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à Mme Colette BERTRAND,  
M. Gérard JOUAN a donné pouvoir à M. Hugues OGDEN,  
M. Jacques CASTRES a donné pouvoir à M. Pierre LEBLOND,  
M. Noël LEVILLAIN a donné pouvoir à M. Alain ROUSSEL.

Assistaient également à la séance :

- MM. Henry WATTIEZ et Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014-65 :**

**OBJET : RECRUTEMENT PAR VOIE D'INTEGRATION DIRECTE**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 13 bis,
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Président informe l'assemblée de la modification des profils techniques au sein du service « inopinés » suite à la nomination de Xavier NEUVILLE à la fonction de directeur adjoint.

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée du Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président propose, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer un emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe et de créer un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe titulaire permanent à temps complet pour permettre l'évolution du service « inopinés ».

Considérant que le grade d'adjoint administratif deuxième classe appartient à la même catégorie que celui d'adjoint administratif deuxième classe et qu'il est de niveau comparable au regard des conditions de recrutement et de la nature des missions, Monsieur le Président propose que Madame KADRI Naouel (titulaire du poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe supprimé), née le 26 octobre 1988 soit recrutée par voie d'intégration directe en qualité d'adjoint technique deuxième classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 4 juillet 2014. Madame KADRI sera classée à compter de cette date au 3<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe avec un reliquat d'ancienneté de 1 mois et 8 jours.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 4 juillet 2014 :

Filière : technique  
Cadre d'emploi : C  
Grade : adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe  
Ancien effectif : 0  
Nouvel effectif : 1

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- d'ADOPTER la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- d'AUTORISER les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois et de les inscrire au budget.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 66  
-----

Séance du 4 JUILLET 2014  
-----

**Objet : REDUCTION DE LA DUREE DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE  
D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL PREMIERE CLASSE**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	58
	de pouvoir(s) :	7
	de membres votants :	65
	votes pour :	65
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 4 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 18 juin 2014, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune d'AUFFAY, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Joël SALAÛN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Jacques FORTIN, Yvon PESQUET, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSANT, Daniel COLLARD, Bruno HURE, Michel BERNARD, Patrick SIMON, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Michel MENIVAL, Jacky LEVEQUE, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Hervé LEPILÉUR, Lionel DEHON, Jean-Marc VASSE, Sylvain DELTOUR, David SABLIN, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Daniel LEFEVRE, Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER et Jean-Pierre PETIT.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Gérard COLIN a donné pouvoir à M. André-Pierre BOURON,  
M. Alain LETARD a donné pouvoir à Mme Chantal FURON-BATAILLE,  
M. Jean-François BLOC a donné pouvoir à M. Pierre LEMERCIER,  
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à Mme Colette BERTRAND,  
M. Gérard JOUAN a donné pouvoir à M. Hugues OGDEN,  
M. Jacques CASTRES a donné pouvoir à M. Pierre LEBLOND,  
M. Noël LEVILLAIN a donné pouvoir à M. Alain ROUSSEL.

Assistaient également à la séance :

- MM. Henry WATTIEZ et Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014-66 :**

**OBJET : REDUCTION DE LA DUREE DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE  
D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL PREMIERE CLASSE**

- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Président informe l'assemblée du souhait d'un agent de la collectivité de réduire son temps de travail auprès de notre EPCI. Monsieur le Président indique à l'assemblée que cette diminution est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi affecté d'une nouvelle durée hebdomadaire.

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée du Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président propose, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe créé initialement pour une durée de 12 heures par la délibération 2014-05 du 21 février 2014 et de créer l'emploi de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet pour une durée de 8 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 :

Filière :	administrative
Cadre d'emploi :	B
Grade :	rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe
Ancien effectif :	
Nouvel effectif :	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- d'ADOPTER la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- d'AUTORISER les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois et de les inscrire au budget.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.



-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 67  
-----

Séance du 4 JUILLET 2014  
-----

**Objet : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE MODIFIER LE  
TABLEAU DES EMPLOIS DU SDE76**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	58
	de pouvoir(s) :	7
	de membres votants :	65
	votes pour :	65
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 4 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 18 juin 2014, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune d'AUFFAY, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Joël SALAÛN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Jacques FORTIN, Yvon PESQUET, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Bruno HURE, Michel BERNARD, Patrick SIMON, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Michel MENIVAL, Jacky LEVEQUE, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Hervé LEPILÉUR, Lionel DEHON, Jean-Marc VASSE, Sylvain DELTOUR, David SABLIN, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Daniel LEFEVRE, Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER et Jean-Pierre PETIT.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Gérard COLIN a donné pouvoir à M. André-Pierre BOURON,  
M. Alain LETARD a donné pouvoir à Mme Chantal FURON-BATAILLE,  
M. Jean-François BLOC a donné pouvoir à M. Pierre LEMERCIER,  
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à Mme Colette BERTRAND,  
M. Gérard JOUAN a donné pouvoir à M. Hugues OGDEN,  
M. Jacques CASTRES a donné pouvoir à M. Pierre LEBLOND,  
M. Noël LEVILLAIN a donné pouvoir à M. Alain ROUSSEL.

Assistaient également à la séance :

- MM. Henry WATTIEZ et Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014-67 :**

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE MODIFIER LE  
TABLEAU DES EMPLOIS DU SDE76**

- Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée vient de procéder à :

- la transformation d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe en poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe,
- la réduction de temps de travail hebdomadaire d'un poste de rédacteur (passage de 12h à 8h),
- l'augmentation du temps de travail hebdomadaire d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe (de 12h à 35h).

Monsieur le Président informe également l'assemblée que dans le cadre de la réforme du SDE76, certains agents des anciens syndicats locaux ont fait connaître leur désir de quitter les effectifs du SDE76 au 30 juin 2014, ce qui implique la suppression des emplois suivants :

- 1 rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe – 18 heures hebdomadaires,
- 1 rédacteur – 15 heures hebdomadaires,
- 1 rédacteur – 15 heures hebdomadaires,
- 1 adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe – 12 heures hebdomadaires
- 1 adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe – 7 heures hebdomadaires,
- 1 adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe – 16 heures hebdomadaires
- 1 adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe – 6 heures hebdomadaires
- 1 adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe – 5 heures hebdomadaires
- 1 adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe – 5 heures hebdomadaires
- 1 adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe – 5 heures hebdomadaires



- 1 adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe – 8 heures hebdomadaires
- 1 adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe – 15 heures hebdomadaires
- 1 adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe – 15 heures hebdomadaires
- 1 adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe – 15 heures hebdomadaires
- 1 adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe – 35 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 4 juillet 2014 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>			
DGS	A	1	35 heures
Ingénieur	A	2	35 heures
Attaché	A	1	35 heures
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	35 heures
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	6	35 heures
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	35 heures
Rédacteur	B	2	35 heures
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> Classe	C	2	35 heures
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	7	35 heures
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35 heures
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>			
Attaché principal	A	1	5 heures
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	8 heures
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	12 heures

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- ADOPTE la modification du tableau des emplois de SDE76 ainsi proposée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,



Patrick CHAUVET.




## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice :	87
Nombre de membres présents :	58
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de suffrages exprimés :	65
VOTES : Contre :	0
Pour :	65
Date de convocation :	18/06/2014

L'an deux mille quatorze, le 4 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 18 juin 2014, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune d'AUFFAY, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Joël SALAÛN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Jacques FORTIN, Yvon PESQUET, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Bruno HURE, Michel BERNARD, Patrick SIMON, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLÉ, Daniel JOFFROY, Michel MENIVAL, Jacky LEVEQUE, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

formant la majorité des Membres en exercice.

**OBJET : Vote de la décision modificative n° 1 - Année 2014**

<b>76540</b>	<b>SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M</b>	<b>DM n°1 2014</b>
Code INSEE	BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**

**DM1 BUDGET SDE76**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 598 112,22 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 598 112,22 €</b>
D-611 : Contrats de prestations de services	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61522 : Bâtiments	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-616 : Primes d'assurances	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226 : Honoraires	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6231 : Annonces et insertions	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6237 : Publications	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	281,60 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>281,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6618 : Intérêts des autres dettes	0,00 €	1 614,18 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 614,18 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7621 : Produits autres immobilisations financières réglées à échéance	0,00 €	0,00 €	536 000,00 €	0,00 €
R-7688 : Autres produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	537 000,00 €
<b>TOTAL R 76 : Produits financiers</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>536 000,00 €</b>	<b>537 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>76 895,78 €</b>	<b>536 000,00 €</b>	<b>11 135 112,22 €</b>

<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 373 496,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>3 373 496,55 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-28033 : Amortissement de frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	281,60 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>281,60 €</b>
D-13248 : Autres communes	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2041583 : Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2135-11 : Opération propres au SDE	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-11 : Opération propres au SDE	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-11 : Opération propres au SDE	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-275 : Dépôts et cautionnements versés	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-274 : Prêts	0,00 €	0,00 €	1 297 000,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

<b>76540</b> Code INSEE	<b>SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M</b> BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE	<b>DM n°1 2014</b>
----------------------------	---	--------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**

**DM1 BUDGET SDE76**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-276341 : Communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 298 000,00 €
<b>TOTAL 27 : Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>1 297 000,00 €</b>	<b>1 298 000,00 €</b>
D-4581 : Opérations sous mandat	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-4581 : Opérations sous mandat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
<b>TOTAL 4581 : Opérations sous mandat</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>
D-4582 : Opérations sous mandat	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-4582 : Opérations sous mandat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL 4582 : Opérations sous mandat</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>3 373 496,55 €</b>	<b>195 200,00 €</b>	<b>1 297 000,00 €</b>	<b>1 408 281,60 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-3 101 400,77 €</b>		<b>10 710 393,82 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser



IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,  
A Auffay, le 04/07/2014  
Le Président,



Patrick CHAUVET.

Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session le 04/07/2014

A Auffay, le 04/07/2014

Nombre de membres en exercice :  
Nombre de membres présents :  
Nombre de suffrages exprimés :  
VOTES : Pour :  
Contre :  
Abstention :

Date de convocation : 18/07/2014

Les membres du Comité Syndical,

A large rectangular area filled with numerous handwritten signatures in blue ink, some with names like 'Bout', 'Beaude', 'Becquet', and 'Maulle' visible.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....



A Auffay, le 04/07/2014



De la  
Seine-Maritime  
Le Président,  
Patrick CHAUVET.